

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 3 mai 2016 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Madame les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Nicole Ménard  
Claude Larocque  
Richard Sabourin

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Monsieur Robert Leclerc, conseiller, est absent.

## **1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h00.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Cotisation à la Chambre de commerce de la région d'Acton;
- 10.2 Reconduction du mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- 10.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90;
- 10.4 Mandat à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage;
- 10.5 Budget pour le camp de jour 2016;
- 10.6 Programme infrastructure communautaire Canada – Participation financière de la Municipalité;

133-05-2016

10.7 Avis de motion concernant la création d'un fonds de roulement.

Adoptée

**2. Adoption des délibérations de la séance régulière du 5 avril 2016**

---

134-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 avril 2016.

Adoptée

**3. Finances**

---

**3.1 Comptes à payer**

---

135-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2016 au montant de 88 318,42 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 45 928,62 \$.

Adoptée

**3.2 Emprunt par billet – Règlement d'emprunt numéro 2011-221**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement d'emprunt numéro 2011-221 et pour le montant indiqué en regard à celui-ci, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billet un montant total de 189 200 \$ :

<b>Règlement d'emprunt</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
Règlement numéro 2011-221 décrétant des travaux de réhabilitation du puits numéro 1 et de reconstruction du puits numéro 3 et autorisant un emprunt de 450 000,00\$ à cette fin	189 200 \$

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il devient nécessaire de modifier ledit règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

136-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 189 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-221 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé;

QUE les billets soient datés du 10 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables bi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>7 400 \$</b>
<b>2018</b>	<b>7 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>7 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>8 000 \$</b>
<b>2021</b>	<b>8 200 \$</b> (à payer en 2021)
<b>2021</b>	<b>158 300 \$</b> (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Upton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le Règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, et ce, à compter du 10 mai 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 2011-221, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

### 3.3 Financement – Règlement 2011-221

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a adopté le règlement d'emprunt numéro 2011-221 le date du 18 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission par billet, datée du 10 mai 2016, au montant de 189 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre comme suit :

Soumissionnaire	Coût réel
-----------------	-----------

137-05-2016

Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire	2,67000%
Financière Banque Nationale inc.	2,68920%

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 189 200 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 2011-221. Ce billet est émis au prix de 2,67 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>7 400 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>10 mai 2017</b>
<b>7 700 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>10 mai 2018</b>
<b>7 800 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>10 mai 2019</b>
<b>8 000 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>10 mai 2020</b>
<b>158 300 \$</b>	<b>2,67000 %</b>	<b>10 mai 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

3.4 Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt numéro 2016-274

CONSIDÉRANT L'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 26 avril 2016 concernant le règlement 2016-274 ayant pour objet le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais et décrétant un emprunt au montant de 2 339 714 \$ pour en payer le coût;

138-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient demandées des soumissions auprès d'au moins une banque et à la caisse populaire pour le consentement d'accorder à la Municipalité d'Upton d'un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 2 339 714 \$ pour payer le coût des travaux décrétés sous l'autorité du règlement numéro 2016-274;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, ou en son absence, madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, aux fins d'obtention du taux le plus avantageux pour la Municipalité incluant les frais;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à conclure tout engagement d'emprunt temporaire et à signer tout document pour et au nom de la Municipalité à cet effet.

Adoptée

3.5 Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt numéro 2016-275

---

CONSIDÉRANT L'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 26 avril 2016 concernant le règlement 2016-275 ayant pour objet l'exécution des travaux de réfection du rang Saint-Édouard et décrétant un emprunt au montant de 124 079 \$ pour en payer le coût;

139-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient demandées des soumissions auprès d'au moins une banque et à la caisse populaire pour le consentement d'accorder à la Municipalité d'Upton d'un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 124 079 \$ pour payer le coût des travaux décrétés sous l'autorité du règlement numéro 2016-275;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, ou en son absence, madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, aux fins d'obtention du taux le plus avantageux pour la Municipalité incluant les frais;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à conclure tout engagement d'emprunt temporaire et à signer tout document pour et au nom de la Municipalité à cet effet.

Adoptée

#### 4. Administration

##### 4.1 Présentation du rapport financier 2015

Le maire, monsieur Yves Croteau, invite la directrice générale, madame Cynthia Bossé, a résumé le rapport préparé par le vérificateur externe de la firme FBL pour l'exercice financier 2015. Le rapport financier consolidé démontre un excédant de fonctionnement de l'exercice 2015 à des fins fiscales de 272 065 \$, un excédant de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au 31 décembre 2015 de 806 248 \$ ainsi qu'un excédant de fonctionnement affecté des réserves financières et fonds réservés pour une somme de 460 801 \$ à cette même période.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte;

140-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'adopter les états financiers vérifiés pour 2015, tels que présentés par la firme FBL, comptables agréés.

Adoptée

##### 4.2 Vacances annuelles des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QU'à la semaine du 31 juillet au 6 août, tous les employés municipaux des services administratifs souhaitent voir leurs choix de vacances honorés;

141-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit accepté le choix de vacances des employés;

QUE soit fermé le bureau municipal la semaine du 31 juillet au 6 août.

Adoptée

##### 4.3 Dépôt de l'État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport semestriel comparatif des revenus et des dépenses au 3 mai 2016.

## 5. Sécurité incendie et sécurité civile

### 5.1 Adoption du règlement modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

ATTENDU LE règlement 2009-198 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 » adopté le 15 juillet 2009;

ATTENDU QUE l'accord de partenariat entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les municipalités pour les années 2016-2019 prévoit l'ajustement de la taxe pour les centres d'urgence selon l'inflation, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

ATTENDU QUE le décret 126-2016 oblige les municipalités à modifier leur règlement pour prévoir le nouveau tarif;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement 2009-198 afin d'augmenter la taxe de 0,40 \$ à 0,46 \$;

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion selon les articles 244.69 et 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

### 5.2 Location d'un espace pour le camion pompe-citerne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la location d'un garage destiné au camion pompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de location de l'entreprise Distribution Upton inc. est le même que celui de l'an dernier soit 175,82 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit reconduit la location d'un garage à l'entreprise Distribution Upton inc. destiné au camion pompe citerne, et ce, au coût de 175,82 \$, plus les taxes applicables.

142-05-2016

143-05-2016

Adoptée

5.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Adoption du plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et les conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du SCRSI implique, entre autres, l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de SCRSI, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC d'Acton et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre;

144-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée

5.4 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier va passer de nouveau sur notre territoire le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité;

145-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 12 juin prochain.



Adoptée

**6. Transport routier**

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2016

146-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2016, un budget de 32 268,31 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 31 652 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'« Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'« Annexe B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

147-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

6.3 Mandat pour faire la reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

148-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme FBL S.E.N.C. pour faire la reddition de compte exigée par le

ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015.

Adoptée

6.4 Pétition des citoyens pour asphaltter la rue des Érables

CONSIDÉRANT LA pétition reçue le 19 avril dernier relativement à l'état et l'entretien de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE les signataires souhaitent que la rue des Érables soit asphaltée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a investi une somme considérable en 2013 pour la réfection de l'aqueduc et de la fondation de ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la rue des Érables n'est pas planifié au Programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT LE Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts prévoit d'importants investissements;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit refusée la demande d'asphaltage de la rue des Érables;

QUE soit demandée aux citoyens de la rue des Érables leur coopération afin de réduire leur vitesse, ce qui aiderait beaucoup à conserver la mise en forme de la rue suivant son grattage.

Adoptée

6.5 Adjudication du contrat concernant la réfection des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de la voirie – Rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais

CONSIDÉRANT QUE la firme « Avizo inc. » a été mandatée par la Municipalité afin de procéder à un appel d'offres ainsi qu'à l'analyse des soumissions pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais, résolution numéro 349-11-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal CONSTRUCTO;

CONSIDÉRANT QU'à cet appel d'offres, neuf (9) soumissionnaires ont déposé une offre de services dont les résultats sont les suivants :

149-05-2016

Soumissionnaires	Offres de prix (taxes incluses)
Bertrand Ostiguy inc.	1 447 535,00 \$
Sintra inc.	1 793 183,44 \$
T.G.C inc.	1 624 034,99 \$
Grondin Excavation inc.	1 518 644,09 \$
MAROBİ inc.	1 605 093,66 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	1 572 858,00 \$
Entreprise G.N.P inc.	1 593 653,71 \$
Germain Lapalme & fils inc.	1 733 438,81 \$
Excavation M <sup>c</sup> .B.M. inc.	1 516 304,78 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Marc-André Boivin, ingénieur de la firme « Avizo inc. », afin que soit octroyé le contrat à l'entreprise « Bertrand Ostiguy inc. », celle-ci étant la plus basse soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ) et qu'une partie de la TECQ 2014-2018 servira au financement de l'aqueduc de la rue Brasseur;

150-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit retenue l'entreprise « Bertrand Ostiguy inc. » pour la réfection des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de la voirie – Rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais, et ce, pour un montant de 1 447 535,00 \$, incluant les taxes.

#### Adoptée

#### 6.6 Demande du Théâtre de la Dame de Coeur - Défilé des lanternes

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organisera un défilé des lanternes, le 25 juin prochain, débutant à 21h00 au Théâtre, et ce jusqu'à la rue de la Visitation;

CONSIDÉRANT LE trajet fournis par le Théâtre de la Dame de Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre souhaite emprunter le système de son de la Municipalité pour cette activité;

151-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit approuvé le trajet proposé par le Théâtre de la Dame de Cœur pour le défilé de lanternes;

QUE le Théâtre doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avant la tenue de l'événement et qu'ils se conforment à toutes procédures ou exigences du MTQ et de la Sûreté du Québec pour la tenue de cet événement;

QUE le Théâtre de la Dame de Cœur doit avertir la Sûreté du Québec;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des participants lors du défilé des lanternes qui aura lieu le 25 juin prochain;

QUE soit autorisé le prêt du système de son pour cette activité.

Adoptée

6.7 Formation de signaleur de chantiers routiers pour monsieur Gaétan Blanchette

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de monsieur Gaétan Blanchette, journalier surnuméraire des travaux publics, à la formation de signaleur de chantiers routiers;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation s'élève à un montant de 228,00 \$, plus les taxes applicables;

152-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser monsieur Gaétan Blanchette, journalier surnuméraire des travaux publics, à suivre la formation de signaleur de chantiers routiers, et ce, pour une somme de 228,00, plus les taxes applicables.

Adoptée

6.8 Demande de subvention pour la réfection du rang du Carré dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local – Plans et devis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local pour le rang du Carré comprenant notamment : la réfection de la fondation du chemin, le pavage, le creusage et le profilage de fossés, le réaménagement des traverses de chemins et des ponceaux d'entrée, la réfection de la signalisation ainsi que le lignage;

153-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil mandate la directrice générale à présenter une demande d'aide financière pour l'élaboration des plans et devis;

QUE la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, a mandaté un professionnel pour la fourniture de l'estimation préliminaire du coût des travaux, et ce, après avoir obtenu au moins deux soumissions.

#### Adoptée

#### 6.9 Demande de subvention pour la réfection du rang du Carré dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local – Réalisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local pour le rang du Carré comprenant notamment : la réfection de la fondation du chemin, le pavage, le creusage et le profilage de fossés, le réaménagement des traverses de chemins et des ponceaux d'entrée, la réfection de la signalisation ainsi que le lignage;

CONSIDÉRANT LES priorités d'interventions identifiées au Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

154-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil mandate la directrice générale à présenter une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux recommandés sur le rang du Carré;

QUE la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

Adoptée

6.10 Demande de subvention dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser doivent être situés sur des routes locales de niveaux 1 et 2 reconnues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MTQ pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local pour le chemin Pénelle (réhabilitation, pavage, profilage et creusage des fossés) et la route Joubert (fissures);

155-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil mandate la directrice générale à présenter une demande d'aide financière;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à demander des soumissions auprès d'au moins deux (2) professionnels pour la fourniture d'une estimation détaillée des coûts de travaux;

QUE madame Cynthia Bossé soit autorisée à mandater le plus bas soumissionnaire conforme aux fins de la production de l'estimation requise pour la demande d'aide financière au Programme de réhabilitation du réseau routier local;

QUE la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

**7. Hygiène du milieu**

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux du 2, 15 et 23 mars 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.2 Dépôt du bilan 2015 des activités de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le bilan 2015 des activités de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.3 Approbation de la facture de la firme « Les Services Exp inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 015-01-2016 attribuant à la firme « Les Services Exp inc. » le contrat pour la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif au chantier, et ce, pour le projet de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Basseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 312624 de la firme « Les Services Exp inc. » pour l'étude géotechnique, au montant total de 7 147,00 \$, plus les taxes applicables;

156-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Les Services Exp inc. » au montant de 7 147,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

7.4 Demande d'intervention dans un cours d'eau de Ferme André Bernier

CONSIDÉRANT LA demande d'intervention de la Ferme André Bernier dans le cours d'eau Despault, sur le lot 1 960 472;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, a constaté une accumulation importante de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

157-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Upton appuie la demande de Ferme André Bernier;

QUE la Municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

- La MRC d'Acton pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin ce drainage.

Adoptée

## **8. Loisirs et culture**

---

### **8.1 Déléation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour siéger au Conseil d'administration**

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton inc. (C.H.A.P.E.A.U.) aura lieu le 14 juin prochain;

CONSIDÉRANT LES règlements de C.H.A.P.E.A.U en vertu desquels le Conseil municipal doit nommer aux fins de la prochaine assemblée générale annuelle les membres ordinaires ainsi que trois (3) d'entre eux pour siéger au Conseil d'administration;

158-05-2015

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE les membres ordinaires délégués à l'assemblée générale annuelle de C.H.A.P.E.A.U. soient monsieur Yves Croteau, maire, monsieur Robert Leclerc, conseiller, monsieur Guy Lapointe, conseiller, madame Barbara Beugger, conseillère, madame Cynthia Bossé, directrice générale et madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe;

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U., monsieur Yves Croteau, maire, monsieur Robert Leclerc, conseiller et madame Cynthia Bossé, directrice générale;

QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, soit désignée observatrice et qu'elle offre le support administratif nécessaire au fonctionnement du Conseil d'administration notamment, qu'elle rédige les procès-verbaux ainsi que les avis de convocation;



QU'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Richard Sabourin agisse en tant que substitut.

Adoptée

8.2 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 14 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

159-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE monsieur le maire, Yves Croteau, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, messieurs les conseillers, Robert Leclerc et Guy Lapointe, la conseillère madame Barbara Beugger, ainsi que la secrétaire au greffe, madame Claudia Lavallée, soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

QU'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Richard Sabourin agisse en tant que substitut.

Adoptée

8.3 Publicité dans le cahier spécial de la MRC d'Acton dans le journal La Voix de l'Est

CONSIDÉRANT QU'un cahier spécial de la MRC d'Acton paraîtra dans l'édition du 10 mai 2016 dans le journal La Voix de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette édition spéciale, il y aura une distribution supplémentaire par la poste à tous les résidents de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les trois spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QU'une publicité de ¼ de page avec une couleur est au coût de 404,00 \$, plus les taxes applicables;

160-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un espace de publicité soit réservé dans le cahier spécial du Journal La Voix de l'Est pour son édition du 10 mai 2016 pour un coût total de 404,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

8.4 Participation à la soirée-bénéfice du Théâtre de la Dame de Cœur

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organise le jeudi 14 juillet 2016 une soirée-bénéfice;

CONSIDÉRANT L'invitation adressée au conseil pour participer à l'événement;

161-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'effectuer l'achat de quatre billets, au coût de 125,00 \$ chacun.

Adoptée

8.5 Commandite pour la soirée-bénéfice au profit du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton pour leur soirée-bénéfice le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

162-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de commanditer le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton, et ce, pour un montant de 50,00 \$.

Adoptée

8.6 Demande de commandite du Tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton aura lieu le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite n'est pas conforme à la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité*;

163-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de commandite pour le Tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton.

Adoptée

8.7 Proposition de l'entreprise « Éditions Média Plus communication »

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Éditions Média Plus communication » soumet une proposition pour faire le guide du citoyen et/ou un calendrier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de frais pour la Municipalité, mais l'entreprise va solliciter les commerçants de la région pour de la publicité;

CONSIDÉRANT QUE les élus estiment que les commerçants de la municipalité sont déjà amplement sollicités par divers organismes pour contribuer à leurs organisations;

164-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QU'il n'est pas opportun dans le contexte actuel de solliciter de nouveau les commerçants pour des publications municipales;

QUE la proposition de l'entreprise « Éditions Média Plus communication » soit refusée;

QUE soit envisagée pour 2017 l'opportunité de produire un guide du citoyen par les employés municipaux et imprimé chez un fournisseur local.

Adoptée

8.8 Appui financier à la Fondation Aline-Letendre

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Aline-Letendre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu, en améliorant les soins, les services et le milieu de vie de ceux-ci;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

165-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de faire un don à la fondation Aline-Letendre, et ce, au montant de 50,00 \$.

Adoptée

8.9 Budget pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour allouer un budget de 3 000,00 \$ pour le cachet des artistes lors des spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 000,00 \$ a été prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE les trois artistes ont été réservés;

CONSIDÉRANT QUE le groupe « Snooze » est au tarif de 1 300,00 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE « Marilou » est au tarif de 1 500,00 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le groupe « Payback » est au tarif de 400,00 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le total est de 3 200,00 \$ et qu'il y a une différence de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT LE budget de 1 300,00 \$ pour la publicité des spectacles en plein air déjà approuvé par la résolution numéro 120-04-2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Borduas St-Pierre souhaite prendre un montant de 200,00 \$ du budget publicité pour le mettre dans le budget pour les artistes;

166-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.10 Démission de madame Mélanie Borduas St-Pierre du poste de coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT LA lettre reçue de madame Mélanie Borduas St-Pierre, le 26 avril 2016, concernant sa démission comme employée de la Municipalité;

167-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit entérinée la fin du lien d'emploi de madame Mélanie Borduas St-Pierre à titre de salariée au poste de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, et ce, en date du 23 mai 2016;

QU'une lettre de recommandation soit transmise à madame Broduas St-Pierre pour le temps passé au Service des loisirs.

Adoptée

8.11 Embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Borduas St-Pierre a remis sa démission le 28 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice;

168-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire;

QUE soit donnée toute autorité nécessaire au maire, monsieur Yves Croteau, et à la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour déterminer les conditions d'embauche et signer toute entente de travail;

QUE l'entrée en fonction soit dans le meilleur délai et sera entérinée à la prochaine assemblée.

Adoptée

8.12 Formation pour les animatrices du camp de jour 2016

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, d'offrir une formation adaptée aux employés du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie offre les formations de l'Association des camps du Québec pour les animatrices du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Stéphanie Houle et Myriam Bienvenue, animatrices pour le camp de jour, doivent suivre la formation « animateurs vétérans », et ce, pour une somme de 140,00\$, plus les taxes applicables;

169-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser mesdames Myriam Bienvenu et Stéphanie Houle à suivre la formation « animateurs vétérans » recommandée par la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, et ce, pour une somme totale de 140,00 \$, plus les taxes applicables et les frais inhérents.

Adoptée

8.13 Fermeture du camp de jour pour la fête du Canada

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, de fermer le camp de jour le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour la fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le taux de participation des enfants au camp de jour est faible puisque le 1<sup>er</sup> juillet est un jour férié;

170-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la fermeture du camp de jour le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Adoptée

8.14 Renouvellement de l'adhésion à « Loisir et Sport Montérégie »

CONSIDÉRANT la Politique familiale et Municipalité amie des aînés en vigueur à Upton;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique est d'« Offrir des activités variées, accessibles et abordables »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Loisir et Sport Montérégie » promeut le loisir et le sport sur son territoire, en assure la défense et le développement, et stimule la concertation et le partenariat entre les différents intervenants du monde municipal, scolaire et associatif;

171-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit renouvelée l'adhésion à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 80,33 \$, plus les taxes;

QUE soit délégué le responsable des loisirs pour représenter la Municipalité au sein de l'organisme « Loisir et Sport Montérégie ».

Adoptée

## **9. Urbanisme**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2016**

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2016 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

*Monsieur Yves Croteau, maire, se retire pour le prochain point.  
Monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, préside l'assemblée.*

### **9.2 Demande de modification de la réglementation concernant les distances séparatrices relatives aux unités d'élevage**

CONSIDÉRANT LA demande de modification de la réglementation concernant les distances séparatrices relatives aux unités d'élevage de monsieur Mario Vincent, agronome adressée à monsieur Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC d'Acton ce 22 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre éligible au processus de dérogations mineures, les établissements de production animale localisés sur le territoire de l'une des municipalités de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 2008-02 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton », aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation ne peut être délivré en vertu d'un règlement d'une municipalité si l'activité faisant l'objet de la demande de permis ou de certificat n'a pas fait l'objet de toutes les autorisations requises par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'ainsi une municipalité locale ne peut accorder des dérogations mineures audit règlement de contrôle intérimaire (RCI);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* prévoit la compétence d'un conseil municipal d'accorder une dérogation mineure aux normes de distances séparatrices relatives aux odeurs lorsque les distances applicables ne peuvent être respectées dans le cas de la construction ou l'agrandissement d'un établissement d'élevage, et ce, si telles dispositions sont en vigueur en vertu de sa réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la principale utilité de la dérogation mineure réside dans le fait qu'il s'agit d'une technique apportant des solutions à des problèmes pratiques qui ne peuvent être décelés à l'avance dans une réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la LAU, une demande ne peut être accordée que si le fait de refuser le permis pourrait causer un préjudice sérieux au propriétaire alors que la réalisation du projet ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, en outre, le projet doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout conseil, pour juger si une dérogation est mineure ou majeure, doit tenir compte de la nature et de la finalité de la norme à laquelle le requérant demande de déroger c'est-à-dire, son impact sur le milieu d'implantation et le pourquoi de la norme en question;

172-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil demande à la MRC d'Acton d'abroger les dispositions de son RCI faisant obstacle aux processus de dérogations mineures pour les distances séparatrices applicables aux exploitations animales et de permettre aux municipalités locales de décider d'exercer leur compétence en la matière, et ce, à leur choix;

QUE ce conseil propose que soit intégré au schéma d'aménagement de la MRC d'Acton ou au RCI, des dispositions visant à harmoniser et à encadrer la réglementation sur les dérogations mineures sur le territoire de la MRC d'Acton relativement aux distances séparatrices applicables aux exploitations animales;

QU'ainsi soient établis les objectifs de traitement des demandes basés sur le portrait du territoire ainsi que sur des modèles fonctionnels en place dans d'autres MRC;

QUE ce conseil soit d'avis que toute demande de dérogation mineure ne sera surtout pas :

- un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance »;
- un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme;
- une incitation au non-respect des règlements;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction;
- un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme;

QUE pour toute demande mineure de non-respect de distances séparatrices visant l'autorisation d'un projet de



construction ou d'agrandissement en zone agricole d'un ouvrage ou d'un bâtiment destiné à l'élevage, un conseil municipal pourrait rendre sa décision en assujettissant le projet à des mesures de mitigation pour atténuer les odeurs comme celles qu'il est possible d'exiger d'un établissement porcin soumis à la consultation publique ( recouvrement de tout ouvrage de stockage de lisier, incorporation du lisier dans le sol, installation d'écran brise-odeurs);

QUE ce conseil soit d'avis qu'il est opportun d'établir des paramètres, à l'échelle régionale, visant à juger que la dérogation demandée est mineure et qu'elle permet la réalisation d'un projet bénéfique pour la communauté, réalisé dans le souci de la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton.

Adoptée

*Monsieur Yves Croteau, maire, reprend place à la table des délibérations et préside l'assemblée.*

## **10. Divers**

---

### **10.1 Cotisation à la Chambre de commerce de la région d'Acton**

173-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit renouvelée la cotisation à la chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2016-2017, et ce, pour un montant de 163,26 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

### **10.2 Reconduction du mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme est échu depuis le 30 avril 2015, soit monsieur Pierre Dufresne, madame Orietta Niero et madame Josée Phaneuf;

CONSIDÉRANT L'intention des trois (3) membres de reconduire leur mandat pour un (1) an au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

174-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soient reconduits les mandats de monsieur Pierre Dufresne, madame Orietta Niero et madame Josée Phaneuf à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 30 avril 2017.

Adoptée

10.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil soit présenté pour adoption un projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin :

- D'exclure de la Sous-classe E-2 des « Usages commerciaux » décrits à l'article 3.2.2., toutes entreprises et établissements d'entreposage et de transbordement de matières recyclables, de métal usagé et de rebuts de toute nature;
- D'ajouter dans la Classe D des « Usages industriels », les entreprises et établissements d'entreposage, de transbordement et de dépôt de matières recyclables, de métal usagé et de rebuts de toute nature;
- D'interdire tout entreposage extérieur dans les marges de recul avant, latérale et arrière prescrites par la réglementation de Classe E et industriels des Classes B et D.

10.4 Mandat à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT L'avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'interdire les activités de transbordement, notamment dans la zone 201, au moyen d'une nouvelle classification des usages « commerce », classe E-2 et « industrie », classe D;

175-05-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandatée la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement.

Adoptée

10.5 Budget pour le camp de jour 2016

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour approuver le budget restant du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT LE budget de 700,00 \$ demandé pour la fête de fin d'été;

CONSIDÉRANT LE budget de 2 500,00 \$ pour les sorties;

CONSIDÉRANT LE budget de 1 000,00 \$ pour l'adaptation du chalet pour équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 4 200,00 \$ a été prévue au budget 2016 pour ces projets;

176-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

10.6 Programme infrastructure communautaire Canada – Participation financière de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) dans le cadre du Programme d'Infrastructure communautaire Canada- 150e anniversaire (PIC-150);

177-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil confirme sa participation financière, conditionnelle à l'acceptation du projet par le PIC-150, d'une valeur de 50% du montant total du projet soumis par le RRU;

QUE soient demandées des soumissions auprès d'au moins deux soumissionnaires par projet.

Adoptée

10.7 Avis de motion concernant la création d'un fonds de roulement

Avis de motion est donné par madame Barbara Beugger pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement concernant la création d'un fonds de roulement.

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. **Correspondance**

---

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

178-05-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2016.

Adoptée

13. **Levée de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 par le maire.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.